

Résolution présentée par la délégation de la CPI

Thème	Droits politiques et sociaux
Concerne	Dénoncer les cas d'esclavage moderne
L'Assemblée Générale, Scandalisée	par les nombreux cas d'esclavage moderne, comme le travail forcé en Ouganda ou au Qatar, les mariages forcés à l'échelle mondiale ou encore les conditions de travail inhumaines dans les camps de détention chinois.
Souhaitant	se mobiliser pour enquêter sur ces cas, et poursuivre en justice les responsables de crimes liés à l'esclavage moderne et au travail forcé lorsqu'ils s'inscrivent dans le cadre de crimes contre l'humanité.
Rappelant	que l'exploitation des individus pour des bénéfices économiques sous forme de travail forcé peut relever de la compétence de la CPI, que les entreprises qui profitent de l'exploitation des travailleurs par la contrainte peuvent être tenues responsables en vertu des lois internationales et que nous veillons à ce que les victimes d'esclavage moderne obtiennent réparation
Constatant	que ces actes vont à l'encontre des principes fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, et que le Statut de Rome de la CPI prohibe fermement toutes formes d'asservissement et de soumission d'êtres humains.
Sidérée	que le commerce international reste complice de cette criminalité en permettant les échanges avec des entreprises qui violent ces conventions et que des profits soient encore réalisés sur le dos de millions de personnes exploitées.
Décide	<ul style="list-style-type: none">- de créer une liste noire des organisations productives et des institutions politiques impliqués dans l'esclavage moderne, avec des mesures punitives contre les tiers qui continuent à faciliter ou tolérer de telles pratiques.- d'imposer des sanctions sur le marché international, par des amendes et des prohibitions d'importations de produits en provenance de ces entités.- La délivrance de mandats d'arrêts internationaux, et leur comparution devant nos instances en vue d'un procès équitable et contradictoire, à l'égard des personnes physiques gérant les dites organisations productives et politiques.

Le texte français fait foi